

Chronique du Grenelle, mai 2011

lundi 2 mai 2011

Energies renouvelables : quelles mobilisations des associations ?

L'objectif du Grenelle de porter la part des sources d'énergies renouvelables à au moins 23 % de la consommation d'énergie finale en 2020 paraît hors d'atteinte. Des associations demandent un débat public sur la politique de l'énergie.

La loi de programmation « Grenelle 1 » engage l'Etat à « favoriser le développement de l'ensemble des filières d'énergies renouvelables dans des conditions économiquement et écologiquement soutenables ». Mais, à ce jour, le bilan n'est guère satisfaisant. Le parc éolien ne s'accroît que de 100 mégawatts chaque année, rythme insuffisant pour atteindre l'objectif de 25 000 MW, même si un appel d'offres a été lancé pour des projets d'éolien off-shore et qu'une expérience d'éoliennes flottantes pilotes est programmée en Bretagne. Le développement du solaire est freiné par le nouveau cadre tarifaire défavorable mis en place en mars. Dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments, où un objectif de - 38% des émissions de gaz à effet de serre avait été fixé, l'effort a surtout porté sur les constructions neuves. Dans l'ancien, on plafonne à 250 000 rénovations annuelles alors que l'objectif était de 400 000 par an d'ici 2013. Le transfert de la route vers le fret ferroviaire connaît un échec patent : c'est même l'inverse qui se produit. L'éco-taxe pour les poids lourds est de nouveau reportée...

Définition des énergies renouvelables

Selon la Loi Grenelle, les sources d'énergies renouvelables sont « les énergies éolienne, solaire, géothermique, aérothermique, hydrothermique, marine et hydraulique, ainsi que l'énergie issue de la biomasse, du gaz de décharge, du gaz de stations d'épuration d'eaux usées et du biogaz. La biomasse est la fraction biodégradable des produits, déchets et résidus provenant de l'agriculture, y compris les substances végétales et animales issues de la terre et de la mer, de la sylviculture et des industries connexes, ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et ménagers. » (Article 19).

Le processus Grenelle avait entraîné des divisions entre acteurs, particulièrement sur la question énergétique. Le réseau Sortir du Nucléaire avait ainsi claqué la porte, face au refus du gouvernement d'inclure le nucléaire dans les discussions. En 2011, l'Alliance pour la planète « saison 2 » s'est reconstituée, sous l'égide du WWF, mais sans les Amis de la Terre et Greenpeace. Son objectif est l'élaboration collective de scénarios visant à « décrire de la façon la plus concrète possible le quotidien du citoyen français, tel qu'espéré à horizon 2030 et les mesures à mettre en oeuvre sur une base quinquennale pour y parvenir » (<http://lalliance.fr>). L'Alliance demande avant l'été un « Grenelle de l'énergie accompagné d'un grand débat public démocratique ». Pour les signataires d'un courrier au chef de l'Etat « toutes les questions doivent être mises sur la table, nucléaire inclus » avec « un cahier des charges construit en commun par tous les acteurs » servant « de référentiel tout au long des échanges ». La confiance règne...

Mais même avec de telles précautions, ce débat pourrait s'avérer un piège. La France n'est pas un pays habitué à des choix de société décidés démocratiquement. Face aux lobbies des énergies nucléaires et fossiles et leur implantation au sommet de l'administration, les associations pourront-elle former un contre-pouvoir efficace ? Et la durée de six mois maximum, qu'elles demandent pour ce débat, est-elle réaliste pour réorienter tout le mode de développement d'une société ? Si on comprend le souci de ne pas laisser les choses traîner, la refondation d'une politique de l'énergie renvoie aussi à un projet de politique sociale, à l'organisation du service public - au moment où l'énergie se privatise et entre dans le champ concurrentiel - à la décentralisation et la relocalisation de l'économie, à un débat sur la sobriété et la décroissance de certaines consommations...

Trois millions et demi de personnes vivent dans la précarité énergétique en France, consacrant 10 à 15 % de leurs ressources aux factures de gaz et d'électricité, et subissant de plus en plus de coupures, faute de pouvoir payer. Au delà de l'aspect environnemental, tous les acteurs doivent être inclus dans les débats, particulièrement les acteurs du domaine social, ainsi que les collectivités territoriales.

Yveline Nicolas
Coordinatrice de l'association Adéquations
ynicolas.adequations.org

P.-S.

A consulter sur le site d'Adéquations :

- Rubrique [Grenelle](#)
